

25

# ARTHUR PIAGET

PROFESSEUR, ARCHIVISTE  
HISTORIEN

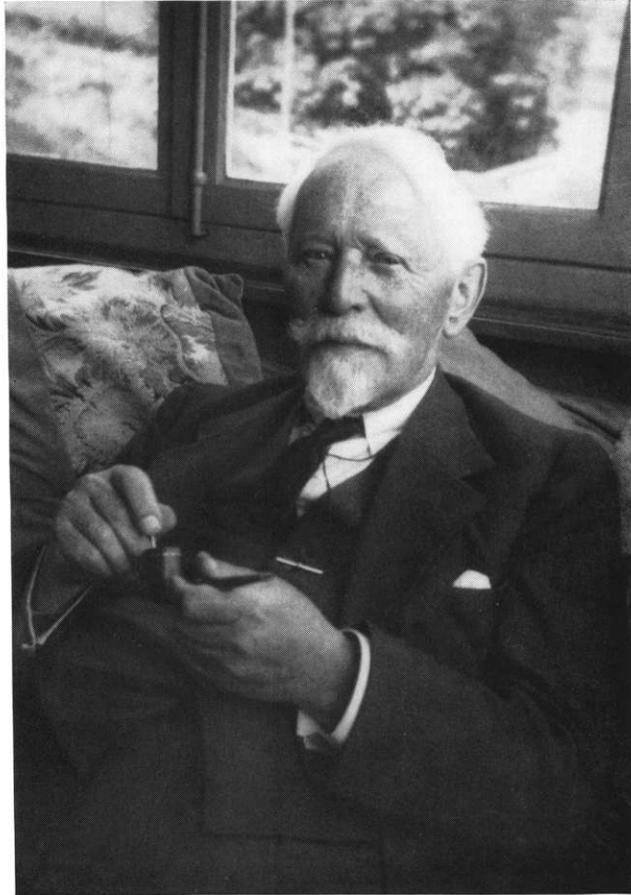
PAR

EDDY BAUER, LOUIS THÉVENAZ  
JEAN RYCHNER

«MUSÉE NEUCHÂTELOIS», ANNÉE 1952

IMPRIMERIE CENTRALE S. A., NEUCHÂTEL

1952



ARTHUR PIAGET  
1865-1952

# ARTHUR PIAGET

PROFESSEUR, ARCHIVISTE  
HISTORIEN

PAR

EDDY BAUER, LOUIS THÉVENAZ  
JEAN RYCHNER

«MUSÉE NEUCHÂTELOIS», ANNÉE 1952

IMPRIMERIE CENTRALE S. A., NEUCHÂTEL  
1952

## ARTHUR PIAGET, HISTORIEN

---

En revenant du cimetière de Beauregard, où nous avons rendu les derniers hommages de notre vénération à notre maître Arthur Piaget, une foule de souvenirs de la Faculté des lettres nous revenait à la mémoire. De l'époque où nous étions son élève, nous nous rappelions l'élégance et la solidité de ses exposés, et aussi la rigueur souriante de ses interrogations sur le *Cycle de Guillaume* ou la *Belle dame sans merci*... Des dix années où nous siégeâmes à ses côtés dans les conseils et dans les jurys, nous nous remémorions son intégrité et son humanité, de même que le sens pratique qui informait ses opinions en matière d'enseignement. En vérité, ce fut un maître, et je pense que parmi ses œuvres, les meilleurs des élèves qu'il avait formés aux disciplines de l'histoire littéraire, de l'érudition et de la paléographie, ne tenaient pas le dernier rang dans la hiérarchie de ses affections.

C'était le fils d'une bonne race, et, en évoquant son comportement, comment ne pas évoquer ces « montagnons » du Val-de-Travers dépeints naguère par Jean-Jacques Rousseau dans ses *Confessions*? Il nous semble qu'on le comprend mieux en rappelant ces milieux de paysannerie et d'artisanat où, depuis des siècles, la lecture et la méditation de la Bible avaient frayé la voie à ce que nous appelons pompeusement la culture. Quoi qu'il en soit de ces attaches familiales auxquelles il fut redevable, sans doute, de sa robustesse physique, de sa causticité neuchâtoise et de son ardeur au travail, ses études à l'Académie de Lausanne l'orientaient, d'ores et déjà, vers la littérature française du moyen âge, mais c'est Paris, par le ministère de l'Ecole pratique des Hautes Etudes qui, dans le domaine de l'érudition, lui conféra le sacrement de confirmation.

Parmi ses maîtres parisiens, il aimait à rappeler les noms de Gabriel Monod, de Paul Meyer et surtout de Gaston Paris. A leur école, il allait acquérir les méthodes de l'érudition et la pleine possession de ces « sciences auxiliaires », sans la domination desquelles l'histoire n'est rien d'autre qu'une rhétorique assez vaine ; nous songeons ici au remarquable paléographe que nous avons connu chez lui et que ne rebutaient pas les écritures si difficiles, parce que si personnelles dans des tracés oubliés, de nos réformateurs du XVI<sup>e</sup> siècle ; nous ne perdons pas de vue non plus

la sagace imagination avec laquelle il savait lire, méditer, puis interpréter un texte, faisant *tabula rasa* de tout ce qui avait été glosé avant lui, puis, dans une seconde démarche de l'esprit, ne négligeant rien de ce qui précédemment avait été articulé à ce sujet. Mais encore et surtout, ce sont ses maîtres des Hautes-Etudes qui le confirmèrent dans cet intransigeant amour de la vérité qu'il tenait de la nature, et qui firent de lui ce janséniste voltairien — si l'on nous passe cette expression — auquel notre histoire neuchâteloise et l'Histoire tout court doivent tant d'ingénieuses découvertes.

Comme il est naturel, dans son enseignement de la littérature française du moyen âge, Arthur Piaget s'est libéré des théories soutenues par Gaston Paris, mais on est en droit d'affirmer qu'il ne s'est jamais affranchi du respect quasiment filial qu'il éprouvait à l'égard de ce grand esprit. Sans doute, le dépassa-t-il, mais il avait l'esprit trop fin et l'âme trop haute pour méconnaître le fait que s'il avait dépassé son maître, c'est parce que celui-ci avait diligemment et courageusement frayé la voie dans une forêt de textes inédits ou mal connus et, dans l'ensemble, passablement plus embroussaillée que la sylve de Brocéliande des vieux romans bretons. Et peut-être est-ce au souvenir de ses maîtres parisiens que les étudiants de Neuchâtel sont redevables de l'accueil bienveillant et de l'appui éclairé qu'ils ont toujours trouvés auprès de lui : visiblement, il a cherché à leur apporter ce qui lui avait été transmis.

\* \* \*

Nommé professeur de langue et de littérature romanes à l'Académie de Neuchâtel en 1894, appelé à la direction des Archives de l'Etat dès 1898, secrétaire de rédaction de notre *Musée neuchâtelois* durant de nombreuses années, membre assidu et toujours écouté de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel et de bien d'autres associations similaires, Arthur Piaget a assumé avec succès de multiples activités. Nous n'envisagerons ici qu'un seul aspect de celles-ci, laissant à d'autres mieux qualifiés par leur spécialité et leur expérience pratique, le soin de traiter avec pertinence, de l'archiviste et de l'historien de la littérature médiévale.

Mais même si nous nous en tenons à l'histoire proprement dite et à l'histoire neuchâteloise, quel labeur fut le sien durant l'espace d'un demi-siècle ! Dans les limites que nous nous sommes assignées, ce sont plus de 200 titres que nous dénombrons dans la bibliographie de ses tra-

voux<sup>1</sup>. Sans faire état des articles de revue parus sous sa signature, rappelons sa publication des *Procès-verbaux des Audiences générales* (1904)<sup>2</sup>, de la *Description de la frontière des montagnes de Valangin par Abraham Robert et Benott de la Tour* (1907)<sup>3</sup>, des *Documents inédits sur la Réformation dans le pays de Neuchâtel* (1909)<sup>4</sup>, des *Actes de la dispute de Lausanne* (1928)<sup>5</sup>; relevons encore ses *Notes sur le Livre des Martyrs de Jean Crespin* (1930)<sup>6</sup>, ses *Vie et poésies d'Oton de Grandson* (1941)<sup>7</sup>, et, enfin, les cinq volumes de son *Histoire de la Révolution neuchâteloise*, parus de 1909 à 1931<sup>8</sup>.

En 1935, c'est-à-dire pour le soixante-dixième anniversaire de sa naissance, la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel réunissait en un beau volume les principaux articles concernant l'histoire de notre pays, qu'Arthur Piaget avait publiés soit dans le *Musée neuchâtelois*, soit dans d'autres publications savantes suisses<sup>9</sup>. Il ne pouvait être question d'y faire figurer les moindres contributions de l'auteur à la résurrection de notre passé cantonal; mais si ce recueil délaïsse, de propos délibéré, ces simples notes qu'Arthur Piaget qualifiait négligemment de «broutilles» et qui, souvent, sont des chefs-d'œuvre de bonne méthode et de saine information, il n'en comporte pas moins 373 pages grand in-octavo, s'étendant du début du XIII<sup>e</sup> siècle et de l'époque de saint Guillaume à l'échauffourée d'Alphonse Bourquin (1831). Remarquons à ce propos que chacun des articles retenus dans cette magistrale publication a été revu, révisé, s'il y avait lieu, et complété par notre maître.

<sup>1</sup> La bibliographie des travaux de M. Arthur Piaget qui occupe les pages XXXIII-XLV des *Pages d'histoire neuchâteloise* réunies et publiées par la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel à l'occasion du soixante-dixième anniversaire d'Arthur Piaget, englobe ses publications de 1888 à 1935. Elle est complétée jusqu'en 1945 dans le *Musée neuchâtelois*, nouvelle série, t. XXXII (1945), p. 105-108.

<sup>2</sup> *Inventaires et documents publiés par les Archives de l'Etat*, vol. I et II; LXXXVI-476 et 486 p. in-8.

<sup>3</sup> En collaboration avec Louis THÉVENAZ: *Inventaires et documents publiés par les Archives de l'Etat*, vol. III; XXXVII-103 p. in-4.

<sup>4</sup> *Inventaires et documents publiés par les Archives de l'Etat*, vol. IV; VI-603 p. in-8.

<sup>5</sup> *Mémoires de l'Université de Neuchâtel*, t. VI; XXIX-551 p. in-8.

<sup>6</sup> En collaboration avec Gabrielle BERTHOUD: *Université de Neuchâtel, Mémoire de la Faculté de théologie*, 1 vol.; 269 p. in-8.

<sup>7</sup> *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 3<sup>e</sup> série, t. I<sup>er</sup>; 496 p. in-8.

<sup>8</sup> I: *Introduction*. Neuchâtel, 1909; 345 p. in-12. II: *Les Griefs, 1814-1830*. Neuchâtel, 1913; 349 p. in-12. III: *Le prélude. Janvier à mai 1831*. Neuchâtel, 1919; 275 p. in-12. IV: *La première mission de Pfuel. — La première prise d'armes de Bourquin. Mai à octobre 1831*. Neuchâtel, 1925; 341 p. in-12. V: *Les délégués de la Diète. Les troupes de la Confédération. La sortie du château*. Neuchâtel, 1931; 279 p. in-12.

<sup>9</sup> ARTHUR PIAGET, *Pages d'histoire neuchâteloise*, Neuchâtel 1935; 1 vol. in-8. Rappelons l'excellente notice sur l'auteur que doit ce recueil à la plume du regretté Armand Du PASQUIER, p. XXI-XXXII.

Cette simple et rapide revue suffit à démontrer les connaissances vraiment encyclopédiques qu'il s'était acquises dans tous les domaines de notre histoire neuchâteloise et romande. Il a traité du moyen âge avec une rare pertinence ; il a démêlé avec sagacité les intrigues des « Nemouristes » et des « Contistes » dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Nul ne contesterait plus aujourd'hui son autorité pour tout ce qui concerne la domination de la dynastie des Hohenzollern dans notre pays, qu'il s'agisse de la sentence des Trois-Etats adjugeant, le 3 novembre 1707, la principauté à Frédéric I<sup>er</sup>, roi de Prusse, de l'abandon qu'en fit Frédéric-Guillaume III à Napoléon, en vertu du traité de Schoenbrunn, le 15 décembre 1805, et de la restauration de ce prince après la bataille de Leipzig et le passage du Rhin par les Coalisés<sup>2</sup>. Quant aux vicissitudes religieuses de notre pays et des autres cantons romands, sa compétence était si bien reconnue que la Faculté de théologie de notre Université institua à son intention, en 1929, un Séminaire d'histoire de la Réformation, où se révélèrent de jeunes vocations d'érudits.

Et pourtant nous ne connaissons pas de parties creuses dans cette œuvre si variée et chevauchant tant de siècles. Dans les controverses auxquelles ont donné lieu tel ou tel épisode de notre histoire, son avis a ordinairement prévalu. Qui en appellerait aujourd'hui, de la sentence qu'il porta, le 25 octobre 1895, contre la trop fameuse *Chronique des Chanoines* dont il dénonça l'imposture ? Les remous s'étant finalement apaisés, la découverte d'Arthur Piaget a permis à Jules Jeanjaquet de dénoncer l'imposture parallèle des prétendus *Mémoires du Chancelier de Montmollin*, et le seul problème qui se pose à notre attention, en 1952, c'est qu'un faux de fabrication aussi imparfaite ait pu en imposer à tant d'esprits distingués jusque sur le seuil du XX<sup>e</sup> siècle. Faut-il tenter une explication de ce paradoxe ? On la trouvera peut-être dans l'helvétisme que proclamait la pseudo-chronique ; à une époque où les luttes politiques ne s'étaient pas encore relâchées de leur tension, elle semblait démontrer aux uns que les Neuchâtelois n'avaient pas attendu les Courvoisier et les Girard pour se sentir Suisses ; les autres y trouvaient la preuve que l'événement du 1<sup>er</sup> mars 1848 était dans le droit fil de quatre à cinq siècles d'histoire...

On sait les polémiques courtoises mais serrées auxquelles donna lieu, en 1909, la publication du premier volume de l'*Histoire de la Révolution*

<sup>1</sup> Pages d'histoire neuchâteloise ; *La duchesse de Nemours à la Neuveville et l'assassinat du marquis de Saint-Micaud*, p. 242-265.

<sup>2</sup> C'est la matière du t. I<sup>er</sup>, *Introduction*, de son *Histoire de la Révolution neuchâteloise*.

*neuchâteloise*. Ici encore le temps a fait son œuvre salutaire d'apaisement, mais les documents mis au jour depuis une quarantaine d'années n'ont infirmé en rien les thèses avancées à l'époque par Arthur Piaget. Preuve en soit le chapitre IV de l'excellente thèse consacrée par notre collègue et ami Sven Stelling-Michaud aux négociations menées par François-Louis Pesme de Saint-Saphorin auprès des cantons protestants pendant la guerre de Succession d'Espagne<sup>1</sup>. L'auteur y publie en annexe la *Relation des récompenses que l'on a été obligé de donner aux différentes personnes qui ont servi avec succès aux négociations de S. M. le Roy de Prusse par rapport aux Comtés de Neufchatel et Valangin*, dont Arthur Piaget, en son temps, avait reproduit une copie incomplète conservée aux archives du ministère français des Affaires étrangères.

Faut-il admettre que l'agent de l'empereur en Suisse a cyniquement altéré la vérité ou conservé par devers lui les sommes dont il conseillait la distribution à titre de récompense ? Tout s'oppose à cette hypothèse. Stanyan, ambassadeur de la reine Anne en Suisse, et Runkel qui représentait au même titre les Provinces Unies des Pays-Bas ont contresigné la « relation » de Saint-Saphorin, s'associant donc, sous leur responsabilité, à ses affirmations. Nous possédons, d'autre part, les quittances de ceux que le document précité dénomme pudiquement les « Contistes ramenés ». Là-dessus il convient, au bout de quarante-trois ans, de s'en tenir aux conclusions d'Arthur Piaget.

Les mœurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, assurément, toléraient des trafics de ce genre avec une indulgence que ne partage plus la conscience du XX<sup>e</sup>. Mais ne croyons pas que les « capitulations » qui ramenèrent tant de Contistes dans le camp du roi de Prusse aient été considérées comme échappant à tout blâme parmi les contemporains du procès de 1707. Il s'en faut de beaucoup. Ne relevons pas à ce propos les affirmations contenues dans le *Journal* de Samuel Purry, comme le fait notre ami Sven Stelling-Michaud<sup>2</sup> car — Arthur Piaget l'a clairement établi — ce document n'est qu'une forgerie de plus à mettre au crédit de son neveu, et il serait bien hasardeux de démêler dans le récit qu'il nous donne de la conférence du 26 octobre 1707, ce qui revient à son invention et ce qui appartient aux souvenirs authentiques de son oncle<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Saint-Saphorin et la politique de la Suisse pendant la guerre de Succession d'Espagne* (1700-1710); chez l'auteur, Villette-les-Cully, 1935; 1 vol. in-8. — La *Relation* dont nous parlons plus bas s'y trouve publiée p. 423-440.

<sup>2</sup> *Op. cit.*, p. 315-316.

<sup>3</sup> Il s'agissait de rédiger une sentence d'investiture en faveur de Frédéric I<sup>er</sup>, et Saint-Saphorin, de même que Metternich, trouvait malséante et prêtant à la plaisanterie la rédaction du D<sup>r</sup> ès lois Daniel Pury qui parlait du « nombre et du poids des droits du roi de Prusse. »

Mais, dans ce débat, on peut appeler à la barre l'honnête Jean-Frédéric Ostervald qui, dans son *Journal*, qualifie de « damnables » les voies par lesquelles, dès l'ouverture du procès, on essayait de faire avancer la cause de Frédéric I<sup>er</sup>. Mieux encore, appelé à monter en chaire, à l'occasion du jeûne solennel prescrit par le Conseil de ville pour implorer sur la délibération les lumières d'En Haut, ce grand chrétien, qui était aussi un grand citoyen, n'hésitait pas à prêcher, le 19 octobre 1707, sur Judas et sur ses trente deniers<sup>1</sup>. Quant au reste, les distributeurs et les bénéficiaires de la manne prussienne ne redoutaient rien tant que la lumière sur cette affaire. Le mémoire de Saint-Saphorin ayant transpiré dans des conditions demeurées assez obscures, l'agent de l'empereur en Suisse se jette sur sa meilleure plume pour écrire au comte de Schwerin, ambassadeur de Prusse à Vienne :

cet acte est de telle nature qu'en quelque temps que ce fust, il suffiroit aux François, s'il tomboit entre leurs mains, pour renverser sans ressource la sentence qui a esté donnée en faveur de S. M. prussienne... [car il montre] comment la plupart des juges ont moins donné la sentence en faveur du roy de Prusse, en vertu de son bon droit, qu'en conséquence des promesses qu'on a été obligé de leur faire<sup>2</sup>.

La cause semble entendue.

Une œuvre de cette importance ne peut être que le fruit des mérites les plus éminents. Et tout d'abord d'une sincérité absolue vis-à-vis des documents. Pour Arthur Piaget, l'histoire n'a jamais été conçue comme une apologie du passé ; quels que fussent ses sentiments intimes, il n'a jamais pensé que le prestige de son pays neuchâtelois pût s'appuyer sur l'imposture ou simplement sur l'illusion flatteuse de quelque tradition controuvée. Ce contemporain de la fameuse affaire Dreyfus ne trouvait aucune excuse au faux quand bien même il eût été patriotique, et si nous ne voyons plus personne qui se permettrait aujourd'hui de soutenir la thèse contraire, c'est que son exemple a porté.

Cette intégrité morale qui ne tolérait aucun compromis s'alliait chez lui à une parfaite indépendance intellectuelle vis-à-vis des travaux de ses devanciers et de ses contemporains. Avait-il décidé d'entreprendre

<sup>1</sup> Eddy BAUER, *Ostervald et la Cité*, dans *Jean-Frédéric Ostervald (1663-1747)*. Neuchâtel, La Baconnière, 1948, p. 71. Notons que le parti prussien se sentit visé et clabauda contre ce sermon.

<sup>2</sup> Arthur PIAGET, *Histoire de la Révolution neuchâteloise*, t. I<sup>er</sup>, Introduction, p. 109-110. — S. STELLING-MICHAUD, *op. cit.*, p. 318.

l'étude de telle ou telle question historique ou littéraire, il l'abordait, l'esprit dégagé de tout préjugé, comme si elle n'avait encore retenu l'attention de personne. Ce n'est pas à dire qu'il ait jamais négligé de se constituer une bibliographie aussi complète que possible de son sujet ; tout au contraire, la moindre de ses notules atteste une immense lecture. Mais aussi, il n'a jamais été d'une conviction facile par rapport aux affirmations de l'histoire. Son sens critique toujours en éveil n'a cessé de le mettre en garde contre certaines assertions qui s'imposent à des générations de savants pour la simple raison qu'on les a répétées de siècle en siècle, sans jamais les soumettre à la moindre vérification documentaire et sans s'aviser qu'elles reviennent en fin de compte au *testis unus* révoqué en doute par le droit romain. Et quand, à ces « traditions », venait s'opposer le témoignage irréfragable des titres de nos archives, Arthur Piaget, comme il se doit, tranchait en faveur des documents. Là encore, rien que de très naturel au moment où nous écrivons ces lignes, mais, en 1895, notre maître, parmi la vieille école, ne trouvait guère que Philippe Godet pour le suivre sur ce terrain.

D'aucuns lui ont reproché cette activité de « contre-relayeur », si l'on nous permet d'employer à son propos ce vieux mot de notre parler neuchâtelois, attesté déjà dans Marie de France ? Lui fera-t-on grief d'un certain goût bien avéré pour le paradoxe ? André Gide disait, je crois : « le sage est celui qui s'étonne de tout ». Mais si c'est vrai du sage, ce l'est encore beaucoup plus de l'historien et l'on conviendra que dans cette démarche de l'esprit, il faut reconnaître ce « doute méthodique », dont René Descartes faisait le fondement de toute science positive. Et puis il n'y a que le résultat qui compte. Arthur Piaget a été longtemps seul à nier qu'Oton de Grandson eût fait assassiner par le poison son maître Amédée VII, comte de Savoie, dit le comte Rouge ; or, en juillet 1926, nous entendions Max Bruchet, dans son bureau des Archives départementales du Nord, nous répéter à propos de ce sombre épisode : « C'est Piaget qui avait raison et moi je me suis trompé ! » Caution bourgeoise, on l'avouera, s'agissant du probe historien de Ripaille<sup>1</sup>.

A démonter, à inventorier et à remonter tel ou tel complexe historique, Arthur Piaget semblait éprouver le même plaisir de l'analyse, de l'imagination et de la combinaison que d'autres, plus futiles, cherchent dans la solution d'un problème d'échecs, de bridge ou de mots croisés. En faisant cette remarque, nous ne croyons nous rendre coupable d'au-

<sup>1</sup> C'est dans son ouvrage sur le château de Ripaille (Paris, 1907, in-4°) que le regretté Max BRUCHET avait accrédité la version de l'empoisonnement du comte Rouge.

cune irrévérence envers sa mémoire. Il est certain qu'il y a du plaisir à démêler un problème d'érudition et qu'à défaut de ce plaisir de la recherche et de la trouvaille, il manquera toujours quelque chose aux travaux les plus fouillés des plus érudits. Les démonstrations de notre maître demeurent des chefs-d'œuvre d'élégance et de saine subtilité dans l'interprétation des textes. Nous ne reviendrons pas une fois de plus sur la *Chronique des Chanoines*, mais nous avons plaisir à citer sa jolie découverte concernant la chronique dite de Pierrefleur<sup>1</sup>. Tout le monde s'affairait en vain à identifier le banneret d'Orbe qui s'en dit l'auteur, quand Arthur Piaget démontra que le prudent Bourgeois cryptocatholique qui la rédigea au moment de la Réformation, eut l'idée, pour mieux dissimuler son identité, de la mettre dans la bouche du banneret de pierre dont s'adornait la principale fontaine de la petite ville vaudoise.

Petite découverte d'histoire locale, nous opposera-t-on peut-être sur un ton supérieur. Disons qu'aucun de ses articles ne nous a jamais laissé indifférent parce que chacun d'eux constitue un exemple de bonne méthode et de patiente déduction. En vérité, à son école on apprenait à travailler, à raisonner, à composer, et, dût-on par la suite vouer son activité à d'autres problèmes que ceux du Neuchâtel médiéval ou du procès de 1707, ces principes qu'il inculquait à ses élèves parce qu'il les incarnait dans son œuvre, demeurent comme des jalons ou comme des garde-fous... Enfin, et brochant sur le tout, il y avait sa grâce innée qui passait dans son œuvre. Ceux qui ont collaboré avec lui se souviennent encore de ses beaux manuscrits, et la plupart de ses lecteurs ont apprécié la clarté, la propriété, la bonhomie et parfois le piquant de son style. Certes, nous ne l'avons jamais trouvé pompeux ou endimanché, mais la langue qu'il écrivait approchait de la perfection. Elle moulait, pour ainsi dire, une pensée ferme, conséquente et nuancée.

On croit avoir démontré que l'œuvre historique d'Arthur Piaget avait résisté au temps. Mais il faut dire aussi que son exemple et ses directions toujours bienveillantes et pondérées ont doté l'histoire neuchâteloise d'une belle équipe de chercheurs, et ce n'est pas l'aspect le moins important de sa longue et fructueuse carrière d'érudite.

Eddy BAUER.

<sup>1</sup> *Les mémoires du grand banderet d'Orbe*, dans *Revue d'histoire suisse*, t. XII, 1932, p. 145-165.

## ARTHUR PIAGET, ARCHIVISTE DE L'ÉTAT

Le XIX<sup>e</sup> siècle avait encore quatre ou cinq années à vivre et le peuple neuchâtelois, dans une belle et saine exaltation patriotique, s'appropriait à commémorer dignement le cinquantenaire de la République et du rattachement définitif de notre canton à la Suisse.

C'était le temps où Philippe Godet, avec le concours enthousiaste de musiciens, de chanteurs, d'acteurs et de figurants pris dans les diverses régions du pays, préparait et montait les représentations de sa pièce historique *Neuchâtel suisse*.

C'était le temps aussi où Numa Droz, après avoir touché le faite des honneurs et des charges publiques, rédigeait, deux ans avant de mourir, la brochure destinée à nos écoliers : *La République neuchâteloise*.

C'était le temps enfin où les Neuchâtelois, bien qu'en face d'un avenir prometteur de prospérité, ne dédaignaient point de tourner leurs regards avec reconnaissance vers un passé qui leur valait un présent duquel le bonheur ne paraissait pas exempt.

Tout à coup, dans l'automne de 1895, un bruit frappa les oreilles de beaucoup de Neuchâtelois. C'était l'écho d'une démolition... Celle d'un monument construit au XVIII<sup>e</sup> siècle et que de nombreuses générations avaient visité, admiré et même reproduit un peu partout : *La Chronique des chanoines de Neuchâtel*.

Elle était tombée sous les coups de la savante critique d'un jeune professeur nouvellement installé à l'Académie de Neuchâtel : Arthur Piaget.

L'ébranlement causé par cet événement dans la région académique de feu la colline du Crêt se fit sentir jusqu'à la colline du château, où l'on s'affairait, depuis quelques années, à trier et mettre en ordre les papiers de l'Etat.

En ce lieu, quelqu'un fit sans doute cette réflexion : « Puisque cet homme sait si bien discerner la fausseté de certains manuscrits, il peut nous être utile pour le classement des documents de nos archives. Demandons-lui conseil ! »

C'est ainsi qu'Arthur Piaget fit partie d'une « Commission des archives », composée de huit membres, et qu'il présenta, le 20 octobre 1897, un rapport « sur le mode à suivre pour compléter la classification des documents d'Archives d'Etat ».

Notre rapporteur attachait une grande importance au respect des fonds, ce qui n'avait pu être le cas jusqu'alors ; puis, après avoir expliqué comment avaient été entrepris, de 1790 à 1813, par Jean-François de Chambrier, l'*Inventaire raisonné des Archives* des origines à 1707, et depuis dix ou quinze ans, le classement des pièces de 1707 à 1848, il préconisait leur refonte en un seul bloc, comportant ainsi tout l'ancien régime. Il proposait, en outre, un second plan pour les archives de 1848 à nos jours.

La fusion, par matières, des pièces analysées par Chambrier avec celles que l'on triait alors, dut — comme on le verra plus loin — effrayer la Commission des archives et le gouvernement.

Arthur Piaget terminait son rapport en disant qu'« un subside annuel devrait être mis à la disposition du bureau des archives pour faire copier à Paris ou ailleurs les documents relatifs à l'histoire neuchâteloise et pour en publier de temps en temps un volume ». Il citait ces mots de Maxime du Camp : « La vérité historique est dans les archives. Lorsque le document écrit apparaît, l'ombre se dissipe et l'on voit briller la lumière. »

Le Grand Conseil prit connaissance du rapport présenté à la Commission des archives accompagné de propositions du Conseil d'Etat et décréta, le 19 novembre 1897, l'organisation des archives avec un personnel de cinq à six fonctionnaires.

Un concours fut ouvert et, au vu de ses résultats, le chancelier Eugène Bonhôte, directeur des archives, proposa d'abord la nomination de trois titulaires : Arthur Piaget, comme archiviste de l'Etat ; Fritz Chabloz, « ancien archiviste-registrateur et auteur d'ouvrages historiques estimés », comme sous-archiviste, et Frédéric-Guillaume Borel, aide du préposé aux archives depuis 1894, comme aide-archiviste.

Avant que le Conseil d'Etat ait pris une décision, Fritz Chabloz retira sa lettre de postulation, et Jules Jeanjaquet fut alors proposé comme sous-archiviste.

Dans sa lettre de postulation du 12 février 1898, Arthur Piaget indiqua ses titres : « Diplômé de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres » et fit trois réserves, acceptées par le Conseil d'Etat : il consacrerait ses matinées seulement aux travaux d'archives, aurait six semaines de vacances par an et conserverait sa chaire de la Faculté des lettres (quatre heures hebdomadaires, réduites à deux plus tard).

L'arrêté de nomination est du 20 mai 1898. F.-G. Borel, seul, subsis-

tait de l'ancien personnel; Jules Jeanjaquet entrait en fonctions le 1<sup>er</sup> juin et Arthur Piaget, un mois plus tard.

Avant de voir à l'œuvre cette nouvelle équipe, il faut rappeler dans quel milieu et dans quelles conditions de travail elle va évoluer. De plus, pour saisir l'importance et les conséquences de l'arrivée d'Arthur Piaget à la tête des archives de l'Etat, on doit se remémorer quelques points de l'histoire de ce service.

\* \* \*

A la fin de 1888, des travaux d'aménagement de la partie inférieure sud du château avaient mis à la disposition des archives douze locaux plus ou moins grands avec 3520 mètres courants de rayons. On s'empressa d'y recueillir les fonds judiciaires qui moisissaient dans les châteaux de Boudry et de Valangin et ailleurs, ainsi que des dépôts épars dans le château de Neuchâtel.

Pour ce travail de triage et de classement — tentative de canaliser un torrent de papiers divers — on fit appel à des amis de l'histoire neuchâteloise: Maurice Tripet, Fritz Chabloz, Max Diacon, entre autres. A la mort de Maurice Tripet, en 1894, Max Diacon devint préposé aux archives avec F.-G. Borel comme aide.

Ce personnel, déjà insuffisant pour faire face à l'amas de pièces qu'on lui remit alors — 300.000 environ — n'avait pas la formation professionnelle nécessaire pour dominer la situation. Aussi, bien qu'il ait fourni un labeur immense et utile, eut-on l'impression, au bout de quelques années, qu'il fallait reprendre toutes choses en mains, sur des bases plus conformes à la science archivistique. D'autant plus qu'après ces premiers flots, d'autres grosses vagues de documents<sup>1</sup> menaçaient d'arriver et de submerger ces... rats d'archives. On prévoyait aussi que l'archiviste cantonal, Louis Colomb, né en 1821, allait abandonner bientôt la garde des plus anciens fonds d'archives, et qu'alors la centralisation de tous les dépôts appartenant à l'Etat serait possible sous la direction d'un seul et véritable archiviste.

C'est donc cette réorganisation des archives, à laquelle Arthur Piaget avait prêté son concours, qui le mit à la tête de ce service. Le jour de son entrée, il note sur un feuillet destiné aux travaux exécutés pour des particuliers:

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat avait ordonné, le 1<sup>er</sup> novembre 1894, le transfert au château de Neuchâtel de toutes les archives des anciennes Cours de justice.

1<sup>er</sup> juillet 1898. Recherches sur la date des plus anciens *Mandements de Jeûne*, pour M. Charles Perregaux, licencié ès sciences mathématiques, au Locle. Gratuit.

Nous relevons encore :

16 juillet 1898. Recherches sur la Musique militaire les Armes-Réunies de la Chaux-de-Fonds. Pour M. A. Matthias, président du comité chargé de reconstituer l'histoire des Armes-Réunies. Gratuit.

La première apparition de la belle et claire écriture d'Arthur Piaget, dans le *copie de lettres* du bureau des archives, est précisément sa réponse aux questions d'Albert Matthias.

Sa seconde lettre invite Max Diacon à passer au château pour y signer le procès-verbal sommaire de récolement. L'ancien préposé se fit attendre pendant quinze jours, soit jusqu'au 3 août.

Le lendemain, Arthur Piaget envoie ce procès-verbal au chancelier, qui reste encore directeur du service, et attire son attention sur les nombreux objets encombrant les salles : « Maquette [du monument de la République], nattes, serpillières, paillasons, tapis, rouleaux de paille de fer, pelles et pincettes, paquet d'échalas, hottes, drapeaux, portes, fenêtres, canapé, glace, etc. »

Dès son entrée en fonctions, l'archiviste d'Etat supprime certains abus ou mauvaises habitudes qu'avaient laissé s'introduire ses prédécesseurs : il invite trois conseillers d'Etat et plusieurs personnes s'occupant d'histoire à rapporter sans tarder des pièces prêtées à leur domicile ; il lutte contre la prétention de collectionneurs, dont un conseiller national et président du Grand Conseil, de pouvoir conserver des proclamations politiques ou autres imprimés, sous prétexte que ce sont des doublets ; il fait adopter un règlement n'autorisant qu'exceptionnellement et sous garantie le prêt au dehors des locaux d'archives.

\* \* \*

Dans son premier rapport annuel, Arthur Piaget relève l'exiguïté des locaux mis à sa disposition : les 3520 mètres courants de rayons aménagés en 1888 étaient déjà insuffisants.

En novembre 1898, il réagit vigoureusement à l'annonce faite par Frédéric Soguel, chef du département des Travaux publics, que la construction de locaux serait renvoyée à plus tard. Il insiste pour qu'on arrive à une solution définitive, quelle qu'elle soit, car « les archivistes sont plongés dans le provisoire de tous côtés ». Il ajoute :

Pour ma part, je me refuse à entreprendre le classement des anciennes archives, des origines à 1848, sans place pour opérer le classement matériel des dossiers. Il n'en résulterait qu'un désordre inextricable qui serait pire que le désordre actuel.

Cette attitude ferme et énergique prise par Arthur Piaget dès le début, et maintenue durant plusieurs années, finit par convaincre le gouvernement de la nécessité immédiate d'augmenter le nombre des salles d'archives.

En 1902, la question fait un grand pas. L'idée d'un bâtiment spécial surgit à nouveau ; un crédit de 5000 fr. pour étude et concours est voté ; un emplacement est acquis à l'ouest de la Tour des prisons ; plusieurs projets sont primés. Mais, bientôt, on parle du « manque d'argent de la Princesse », et l'on abandonne momentanément la construction envisagée.

Puis, bien que le Grand Conseil, le 18 mai 1903, n'ait pas pris en considération un rapport du Conseil d'Etat sur l'établissement d'un plan des locaux de l'administration et de l'utilisation possible du château de Neuchâtel, la restauration amorcée de ce monument historique apporta la solution du problème des salles d'archives.

Dès 1905, l'intendant des bâtiments fit une nouvelle étude de l'utilisation de la place libre dans le château de Neuchâtel et de la création de salles d'archives dans l'édifice même. Le bâtiment projeté, au lieu d'être construit à part, s'édifia petit à petit à la faveur des travaux de restauration.

Arthur Piaget s'était d'abord opposé à l'aménagement des caves pour les archives, car il ne pensait pas que les architectes de l'Etat pourraient si bien isoler de l'humidité et transformer en un « palais de cristal » la structure inférieure sud et est du vieux castel.

Si les papiers de l'Etat sont bien logés depuis une quarantaine d'années, c'est surtout à Arthur Piaget qu'ils le doivent. Par sa ténacité, ses travaux historiques, son ascendant découlant de sa réputation de savant, enfin par sa claire vision des choses nécessaires à la conservation d'un patrimoine national, il a su attirer l'attention des autorités et susciter l'intérêt du public.

Personne d'autre que lui n'aurait pu obtenir, en ce premier quart du XX<sup>e</sup> siècle, que l'on passât de la grotte ou crotte, symbole et nom des anciennes salles d'archives, à des locaux clairs et salubres contenant une dizaine de kilomètres de rayons.

La réorganisation de 1898 avait prévu — à part l'ancien archiviste cantonal, Louis Colomb — un personnel formé de l'archiviste de l'Etat, deux sous-archivistes et un aide-archiviste. L'aide provisoire, Auguste Parel, ancien pasteur, pouvait rester six mois encore en fonctions.

Pendant plusieurs années, semblait-il, quatre personnes au moins allaient s'attaquer, avec un zèle renouvelé, au classement préconisé par Arthur Piaget dans son rapport de 1897. Mais, dès 1899 déjà, Jules Jeanjaquet, devenu rédacteur-adjoint au *Glossaire des patois de la Suisse romande*, demandait des congés de trois à six mois annuellement pour des enquêtes, puis démissionnait en 1903 ; Charles Robert, attendu pendant plus de quatorze mois, faussait compagnie au bout de deux ans pour devenir directeur de la Bibliothèque de Neuchâtel ; Louis Colomb décédait à 82 ans le 15 avril 1903 et F.-G. Borel, âgé de 73 ans, était placé à l'Asile des vieillards.

En ce printemps de 1903, devant l'évanouissement total du personnel sur lequel il comptait pour réaliser la centralisation générale désirée, Arthur Piaget aurait pu avoir un moment de découragement bien compréhensible dans sa solitude. Mais non ! Il se contenta de dire : « Puisque les sous-archivistes munis de titres universitaires ne me restent pas, il me faut un jeune homme qui n'en ait pas, que je puisse former moi-même et attacher aussi longtemps que possible au service des archives ! »

Ce qui eut lieu à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1903.

Deux mois auparavant, le Conseil d'Etat avait remis à l'archiviste d'Etat, sans récolement, tout ce dont Louis Colomb avait la garde : 22.000 documents des vieilles archives, 10.000 registres et minutes notariaux, plus les gros volumes de reconnaissances de biens et les comptes des receveurs dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Mais, inspiré — on ne sait pas très bien par qui et pourquoi — le gouvernement prescrivit que « la classification des archives de l'ancien régime restera conforme aux catalogues en 5 volumes établis par le baron Jean-François de Chambrier », et « ne pourra être modifiée que sur décision du Conseil d'Etat ».

Aussi, pour rendre plus aisée la consultation de ces catalogues par matières et plus facile la recherche des documents répartis dans de nombreux cartons, Arthur Piaget eut-il l'idée de faire copier sur fiches les 25.000 à 30.000 mentions résumées de la classification analytique de Chambrier et d'en constituer un répertoire chronologique. Pendant plusieurs années l'archiviste de l'Etat s'occupait à dater aussi exactement que possible les pièces qui ne l'étaient pas. Ce travail de bénédictin,

continué par ses successeurs, est loin d'être achevé, mais ce qui a déjà été fait est d'une grande utilité.

L'activité d'un archiviste échappe parfois à la description, car, le plus souvent, elle n'a rien de spectaculaire ; il faut la découvrir dans les facilités d'investigation qu'il met à la disposition des chercheurs, dans la correspondance qu'il expédie ou, encore, dans la mise en ordre de nouveaux dépôts. Ces derniers peuvent exiger des mois de travail. Ce fut le cas, par exemple, en 1898 et 1899, avec le solde des archives des Cours de justice ; en 1905, avec les minutes notariales antérieurs à 1848 encore déposés dans les greffes de tribunaux ; en 1913, avec les registres originaux de l'état civil, antérieurs à 1824, et les duplicata de 1824 à nos jours ; dès 1918, avec les archives des familles Marval, Montmollin, Pourtalès, etc. ; en 1921, avec celles de la Caisse d'épargne, etc.

Entre temps, sous l'impulsion d'Arthur Piaget, un plan de classement des archives communales, adaptation du système français, était sanctionné en 1905 et suivi d'une inspection de tous les dépôts d'archives de nos communes ; une Bibliothèque du château était créée en 1907 ; un plan général de classement des archives des départements et des institutions dépendant de l'administration cantonale, proposé et discuté dès 1915.

\* \* \*

Il avait été convenu que l'archiviste de l'Etat continuerait la publication de documents commencée par G.-A. Matile, son prédécesseur sous l'ancien régime, et interrompue par les événements de 1848.

Arthur Piaget entrevit d'abord un volume d'*Actes d'alliances et de combourgeoisies* et s'en ouvrit au Conseil d'Etat le 26 octobre 1898 :

Cette publication ne nuirait, en aucune manière, au classement des archives qui vient d'être entrepris. Il est difficile de classer du matin au soir et du commencement de l'année à la fin : la copie et la publication de documents historiques viendraient heureusement varier le travail.

La Société d'histoire ayant, peu après, pris à sa charge la publication des *Traité d'alliances et de combourgeoisie*, les archivistes mirent alors sur fiches les documents du XV<sup>e</sup> siècle et copièrent les plus importants du règne de Conrad de Fribourg (1395-1424) aux fins de compléter les *Monuments* de Matile, arrêtés à la mort de la comtesse Isabelle.

En 1901, plus de 3000 fiches et pas mal de copies étant faites, les archivistes eurent l'espoir de commencer l'impression du premier volume

à la fin de 1902. Pour réunir la documentation, ils explorèrent les archives de cantons suisses et de villes étrangères telles que Dole, Besançon, Dijon, Karlsruhe, etc. Arthur Piaget, lui-même, avait aussi passé à Turin, au retour du Congrès des sciences historiques de 1902, à Rome, où il représenta l'Académie et les archives de l'Etat<sup>1</sup>.

Au moment de commencer la publication annoncée, Arthur Piaget s'aperçut qu'il fallait encore, pendant deux ans au moins, visiter d'autres dépôts et copier des documents à Paris, à Berlin, à Turin et ailleurs. Aussi proposa-t-il de publier, en attendant, des textes d'un accès plus facile et d'un intérêt plus général. Il pensait aux procès-verbaux des Audiences générales (1816-1830), institution précédant le Corps législatif et le Grand Conseil.

Les deux volumes de *Procès-verbaux des Audiences générales* parurent au début de 1905, avec une Introduction, de 80 pages environ, rédigée par Arthur Piaget.

Le prospectus de lancement de cette publication des archives de l'Etat, du 9 janvier 1905, annonçait en outre :

*Pour paraître prochainement :*

Documents inédits sur la Réformation dans le Pays de Neuchâtel. 1 vol.

*En préparation :*

Documents sur le règne de Conrad de Fribourg 1395-1424. (Pour faire suite aux *Monuments de l'Histoire de Neuchâtel* publiés par G.-A. Matile.) 1 vol.

Documents sur la Révolution de 1831. 1 vol.

Documents sur l'inclusion de Neuchâtel dans le Corps helvétique. 1 vol.

Inventaire des registres notariaux. 1 vol.

Documents sur la duchesse de Nemours et le Pays de Neuchâtel de 1672 à 1674. 1 vol.

Documents sur le prince Alexandre Berthier et le Pays de Neuchâtel. 1 vol.

Description de la frontière des Montagnes de Valangin en 1663, par Abraham Robert. 1 vol.

*La Description de la frontière des Montagnes de Valangin* parut en 1907, avec une Introduction d'Arthur Piaget, et les *Documents inédits sur la Réformation*, au début de 1909, sans introduction, mais chaque acte est savamment annoté par l'auteur de cette publication. A propos de ce volume, il a été fait le reproche à Arthur Piaget de n'avoir vu et révélé que le caractère matériel, et non spirituel de la Réforme à Neu-

<sup>1</sup> Il participa encore au Congrès international de Bruxelles en 1923.

châtel. Pour sa décharge, il répondit que les documents de l'époque, montrant l'état des âmes et des cœurs, sont très rares.

En 1906, l'archiviste d'Etat fut chargé de rechercher, puis d'analyser des *Documents sur les biens d'église, 1530-1848* — ce qu'il fit en une cinquantaine de pages — pour le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les biens ecclésiastiques. En 1910, il collabora à l'ouvrage sur la *Chambre d'assurance contre l'incendie*, et eut le projet — abandonné plus tard — de publier un *Catalogue de la Bibliothèque du Château de Neuchâtel*.

Les archives de l'Etat ayant reçu, par l'entremise de Charles Lardy, ministre de Suisse à Paris, un double de l'inventaire du Fonds Neuchâtel au château de Grosbois, résidence du prince Berthier, Arthur Piaget obtint, en 1904, l'autorisation d'aller y copier plusieurs pièces historiques importantes. Peu après cette visite, le prince de Wagram, descendant de Berthier, fit don d'un portrait de son ancêtre pour la galerie des anciens souverains instaurée au château de Neuchâtel.

Ce séjour à Grosbois fut suivi d'autres voyages d'Arthur Piaget à Berlin et à Paris, de 1907 à 1913, pour faire une ample moisson de documents sur la Révolution de 1848 et sur l'inclusion de Neuchâtel dans le Corps helvétique, car le Conseil d'Etat, en 1910, avait chargé l'archiviste d'Etat de publier un volume pour le Centenaire, en 1914, de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération.

Arthur Piaget réunit donc une copieuse documentation, surtout dans les archives royales de Prusse. L'occasion d'utiliser immédiatement une grande partie des pièces copiées, lui fut bientôt donnée, lorsque la Société d'histoire le chargea, en 1907, de faire à l'usage des étudiants de l'Académie quelques conférences d'histoire neuchâteloise.

J'avais annoncé un peu légèrement, écrit-il plus tard, un cours sur la Révolution de 1848. Je m'imaginai qu'en ce temps d'automobiles et de motocyclettes j'aurais devant moi une dizaine d'étudiants bénévoles... Mes prévisions se trouvèrent fausses. Chaque lundi, à cinq heures, la grande salle de l'Académie se remplit de trois cents auditeurs<sup>1</sup>.

Le premier volume de ces conférences, édité par la maison Delachaux et Niestlé, fut distribué à tous les membres de la Société d'histoire. Le tome II parut en 1913 ; mais, au vu de son écoulement plus difficile, les éditeurs renoncèrent dès lors à s'intéresser à ce cours d'histoire. Avec l'assentiment du Conseil d'Etat, les volumes III, IV et V firent partie

<sup>1</sup> Avant-propos de l'*Introduction à l'Histoire de la Révolution neuchâteloise* (1909), p. 3.

des publications des archives de l'Etat et parurent en 1919, 1925 et 1931.

En 1918, Arthur Piaget espérait publier encore à côté de ses conférences, un premier volume de *Documents sur la Révolution neuchâteloise de 1848*<sup>1</sup>. Cet ouvrage, et celui qu'annonçait le prospectus de 1905 : *Documents sur la Révolution de 1831*, ne furent pas terminés ; ils ne sont remplacés que très partiellement par les cinq tomes de l'*Histoire de la Révolution neuchâteloise* qui s'arrêtent avant la seconde insurrection de 1831.

On espérait vivement qu'Arthur Piaget pousserait cette histoire jusqu'à la veille du 1<sup>er</sup> mars 1848 : l'évocation des événements de 1831 et la perspective du centenaire de la Révolution pouvaient être, pour lui, d'actifs stimulants à parfaire une œuvre si bien commencée. Mais, pour ne pas remettre son ouvrage sur le métier, l'auteur avança diverses raisons qui ne nous parurent point pertinentes.

De plus, la guerre de 1914 ayant fait échouer trois commémorations : le cinquantenaire de la Société d'histoire, le 700<sup>e</sup> anniversaire de la Charte des Bourgeois de Neuchâtel et le centenaire de l'inclusion de Neuchâtel dans le Corps helvétique, l'ouvrage consacré à ce dernier événement, à peine ébauché, fut abandonné pour l'instant. Le gouvernement acquiesça, malheureusement, à la proposition d'en différer la publication. Arthur Piaget, dégagé d'une obligation immédiate, sembla perdre le goût de préparer ce volume, que l'Université, aujourd'hui, cherche à publier dans ses *Mémoires* avec le concours de M. Eddy Bauer.

Des huit publications promises par le prospectus de 1905, trois seulement virent le jour : les *Documents inédits sur la Réformation*, l'*Histoire de la Révolution neuchâteloise* et la *Description de la frontière des Montagnes de Valangin*. Nous rappelons cela, non pour accuser notre maître de nous avoir laissés sur notre faim, mais pour montrer combien, dans les vingt premières années de sa vie d'archiviste, Arthur Piaget était plein d'enthousiasme, d'ardeur au travail, de projets en tête et, surtout, animé du désir de mettre à la disposition des historiens des sources nombreuses, inédites et sûres.

S'il n'a plus manifesté, après la première guerre mondiale, la même activité et le même intérêt pour des publications des archives de l'Etat, c'est, parmi d'autres causes de ce fléchissement, que cette guerre avait démontré la précarité de beaucoup de choses, l'inutilité apparente de plusieurs de nos gestes ; c'est aussi — bien qu'Arthur Piaget ne s'en soit

<sup>1</sup> Lettre au président du Conseil d'Etat, du 9 février 1918. Copie de lettres des archives, fol. 219-220.

jamais plaint — l'espèce de déconsidération que l'on eut, à ce moment-là, pour le service qu'il dirigeait, et qui se manifesta de diverses manières, notamment dans les sphères officielles.

Une preuve que l'intérêt pour les archives avait sensiblement baissé, réside dans le fait qu'en 1923, un postulat demandant la réduction du personnel avait été accepté par le Grand Conseil.

Appelé à présenter un rapport sur ce sujet, Arthur Piaget prit la défense de son service et de ses collaborateurs en retraçant l'histoire des archives, en exposant le rôle des archivistes.

Dans un premier paragraphe il résume ce que nous avons rappelé ci-devant sur la dispersion des papiers de l'Etat, puis il poursuit<sup>1</sup> :

Cet état de dispersion, qui rendait difficile tout travail et toute recherche et qui ne pouvait durer, prit fin en 1898, grâce aux efforts persévérants de M. le conseiller d'Etat Soguel, secondé par M. le conseiller d'Etat Comtesse. Plus tard, M. le conseiller d'Etat Perrier voulut bien témoigner aux Archives le même intérêt éclairé. En 1898, une commission présidée par M. Soguel étudia le problème de l'organisation nouvelle des Archives...

Au début, le service des Archives eut 5 employés...

Lorsque M. Robert fut nommé directeur de la Bibliothèque de la Ville et M. Jeanjaquet, professeur à l'Académie, lorsque MM. Borel et Parel se furent retirés, le nombre des archivistes se trouva réduit à trois : 1 archiviste ; 1 sous-archiviste ; 1 aide-archiviste. C'était en 1903. Voilà 20 ans que dure cette organisation.

L'honorable député qui, par mesure d'économie, a proposé au sein de la Commission du budget de réduire les archivistes à deux, n'a sans doute jamais mis les pieds dans nos locaux et ne connaît que très approximativement le travail qui nous incombe.

Je n'ai pas à vous rappeler ce que les archivistes ont fait et réalisé jusqu'à aujourd'hui : recueillir et disposer en un seul tout les anciennes archives jadis coupées en morceaux et obtenir de la générosité bien entendue de l'Etat, ce qui ne s'est pas fait sans peine, des locaux à la hauteur de toutes les exigences.

A côté des grands fonds... les archives se sont augmentées d'une quantité de dépôts divers...

A tout cela s'ajoute ce que nous appelons les « clients », c'est-à-dire un millier environ de travailleurs par an. A ces travailleurs du dedans, qu'il faut non seulement servir, mais souvent diriger, s'ajoutent les « clients » du dehors. Les archives sont aujourd'hui considérées comme une sorte de bureau cantonal d'histoire. Devons-nous répondre ou refuser de répondre à toute espèce de questions qui ne touchent pas directement l'administration ? Les archivistes doivent-ils être des fonctionnaires à la disposition des Départements ?

<sup>1</sup> Rapport de l'archiviste d'Etat au président du Conseil d'Etat, du 1<sup>er</sup> février 1923. Copie de lettres des archives, fol. 69 et s.

tements et rien que cela? Ou doivent-ils faire une place aux recherches historiques? Notre salle de travail est souvent remplie de Neuchâtelois ou d'étrangers qui font des recherches historiques ou généalogiques, et d'étudiants qui apprennent la paléographie ou qui préparent des thèses. Une thèse sur *Les industries de Serrières* [de Willy Habicht] et une autre sur *L'industrie des Toiles peintes* [d'Alice Dreyer] viennent de sortir des archives. Si le Conseil d'Etat estime que les archivistes donnent trop de temps à des travaux d'histoire — qu'ils rédigent d'ailleurs hors des heures — qu'on nous le fasse savoir. Nous sommes prêts à devenir uniquement « administratifs ». Mais nous pensions qu'il était de notre devoir de mettre tout notre zèle à étudier l'histoire du pays, cette étude étant d'ailleurs indispensable pour bien comprendre les documents et les classer à coup sûr. Messieurs Soguel et Comtesse, en 1898, estimaient que les archivistes devaient être des historiens et devaient même publier des documents.

Même réduits à un rôle purement administratif, un archiviste, un sous-archiviste et un aide-archiviste sont le minimum des fonctionnaires nécessaires à la bonne marche des archives. Et encore, pris comme ils le sont par des recherches pour l'administration et les particuliers, ont-ils trop peu de temps à donner à des travaux de classement et de répertoire. Il ne faut pas oublier que les archives ont aujourd'hui dix kilomètres de rayons courants, qui, il est vrai, ne sont pas tous encore utilisés, mais qui le seront bientôt.

Nos archives, en effet, ne vont, sauf certaines collections, que jusqu'en 1848. Les archives de la République sont encore dans les Départements... Ce n'est pas au moment où toutes les archives départementales de 1848 à 1900 environ vont nous arriver, qu'il faut songer à réduire le personnel des archives. Il faudrait plutôt l'augmenter...

Inutile d'allonger ce plaidoyer *pro domo*. Nous sommes persuadés que le président du Conseil d'Etat saura mieux que nous-mêmes défendre devant le Grand Conseil, mal « conseillé », les archives et les archivistes qui, sans qu'il y paraisse, rendent de nombreux services au pays tout entier.

Arthur PIAGET.

Ce rapport eut comme effet qu'on ne parla plus de réduire le nombre des archivistes.

Sans que cela se remarque, Arthur Piaget était sensible aux coups que l'on tentait de porter au service des archives et à sa fonction d'historien de l'Etat.

Le gouvernement lui avait demandé de publier des documents, pour continuer l'œuvre de Matile; il travailla dans ce sens et lorsque les premiers volumes parurent, une certaine indifférence, même de la désapprobation, se firent jour, parce que les documents exhumés renvoyaient des traditions et des idées préconçues, ou encore ne flattaient pas la vanité de quelques-uns.

A l'apogée de sa carrière, il constate avec amertume qu'il mécontente diverses classes de concitoyens par ses publications historiques. Il y renoncera bientôt, au grand regret d'un très grand nombre d'amis du passé. Désormais, seul le *Musée neuchâtelois* bénéficiera de découvertes intéressantes faites au cours de ses travaux d'archiviste.

Depuis que les fonds d'archives sont groupés et réinstallés dans leurs nouveaux locaux et que le service, bien établi, marche normalement, le chef prend sa part des travaux quotidiens, mais n'a plus de projets. Le ressort s'est détendu. Des crises rhumatismales s'ajoutent aux causes de lassitude, auxquelles nous avons fait allusion, et empêchent Arthur Piaget de mettre en œuvre la documentation qu'il avait réunie et, surtout, la connaissance qu'il avait acquise du passé neuchâtelois. Ce fut fort regrettable.

Mais, heureusement, tout ne fut pas perdu. Ses cours universitaires sur la Révolution neuchâteloise et son Séminaire d'histoire de la Réformation bénéficièrent de son érudition et des sources recueillies.

Ainsi, le professeur reprenait, en partie, le pas sur l'archiviste qui s'estompait. En outre, le médiéviste revenait davantage à ses premières études.

Le passage d'Arthur Piaget aux archives de l'Etat laissera une trace inaltérable : la première partie, longue d'une vingtaine d'années, est marquée par un beau départ : la réorganisation et centralisation bat son plein, de nouveaux locaux sont édifiés, des dépôts précieux affluent de tous côtés, des publications de documents voient le jour. Dans la seconde partie, pour les raisons indiquées, le bel élan se brise trop tôt et la révélation du passé de notre pays en souffre : ces dix-sept dernières années s'écoulent, pour ainsi dire, sans... histoire. Si ce n'est que dans le bureau même de l'archiviste, au château, les étudiants de son séminaire apprennent, en même temps que la paléographie, la bonne méthode de travail scientifique. Grâce aux enseignements du maître, ils forment, aujourd'hui, la nouvelle génération d'historiens neuchâtelois.

L'archiviste d'Etat n'a disposé d'un cabinet particulier — aménagé dans la tour dite des Oubliettes — qu'à partir d'octobre 1905. Auparavant, c'est dans l'unique bureau du personnel et du public qu'Arthur Piaget travaillait. L'ambiance de ce milieu a été décrite, en janvier 1900, par le récit d'une « cliente » des archives, auquel nous empruntons quelques fragments<sup>1</sup> :

<sup>1</sup> Aux Archives du château, manuscrit de M<sup>lle</sup> Marguerite von Rascha, d'origine russe, mais de mère suisse, habitant à Neuchâtel (1876-1927).

Durant une semaine j'eus le loisir d'aller chaque jour passer quelques heures au bureau des archives du château...

Je pénètre dans la cour du château. Après avoir suivi un corridor, ouvert deux portes, descendu un grand escalier de pierre jaune, suivi un couloir sombre, entré dans une cour, remonté un escalier à droite et ouvert maintes portes vitrées ou blindées — vous voyez d'ici ce dédale ! — je heurte à une cinquième porte.

— Entrez ! me crie une voix.

Je franchis le seuil de cette salle presque introuvable.

Quatre messieurs l'occupent en ce moment.

Les parois sont ornées de vieilles estampes représentant des assemblées de personnages prêtant serment, des têtes de gouverneurs, ou que sais-je encore, des manuscrits aux teintes jaunâtres, avec des sceaux datant de quelques siècles.

Un fourneau de catelles brunes, chauffé à outrance, vous fait penser aux contrées voisines de l'Equateur.

Le centre de la pièce est occupé par une grande table-pupitre à quatre places, suivie d'une autre table chargée de vieux papiers...

Après avoir enlevé chapeau et manteau, je prends place à ce pupitre et, pour m'exhausser, je m'assieds sur un livre d'impôts d'il y a quatre cents ans, à couverture râpée en cuir brun, à gros fermoirs ébréchés.

L'archiviste [Piaget], assis à ma gauche, est un jeune homme à moustache blonde, à l'air souriant ; il dépouille son courrier, répond aux lettres pressantes et pose le cachet des archives de l'État.

Mes deux vis-à-vis [Jeanjaquet et Robert] écrivent, déchiffrent et copient tour à tour, tout en bâillant quelquefois, et mon voisin de droite [Borel], vieux bonhomme de septante ans au moins, est occupé à classer des biographies...

Durant des heures, le calme est absolu, pas même le tic-tac d'une horloge, rien que le grincement des plumes grattant le papier. Chacun est plongé dans ses affaires avec le plus grand sérieux.

Soudain des pas retentissent sur les dalles. On heurte. Deux messieurs entrent... Les archivistes se lèvent, des poignées de main s'échangent... Ces messieurs parlent et rient...

Il s'agissait, cette fois-là, d'Edouard Rott<sup>1</sup>, en passage à Neuchâtel, venant « voir Piaget » et collationner quelque document. Le second personnage devait être Maurice de Tribolet<sup>2</sup>, toujours à l'affût de rensei-

<sup>1</sup> Chargé, en 1882, par le Conseil fédéral de diriger les travaux de copie dans les archives et bibliothèques de France et de l'étranger de tous les documents intéressant la Suisse. Edouard Rott, que Maurice Tripet consultait déjà en 1888 pour le classement des archives de l'État, fut toujours très attaché à ces dernières auxquelles il légua sa riche bibliothèque et 30.000 fr. pour l'entretenir et la compléter. L'État n'ayant pu remplir certaines conditions du testateur, c'est la Bibliothèque de Neuchâtel qui bénéficia de la générosité de cet éminent compatriote (1854-1924).

<sup>2</sup> Professeur de minéralogie à l'Académie, puis Université de Neuchâtel (1852-1929).

gnements généalogiques nouveaux sur sa famille. Ce dernier, un jour en entrant, lança sa phrase habituelle :

— Patron, avez-vous trouvé quelque chose pour moi ?

Arthur Piaget lui tendit un livre d'histoire français récemment acquis :

— Oui, dans ce bouquin, voyez la table.

Après avoir feuilleté le volume, Maurice de Tribolet poussa tout à coup un formidable :

— Canaille !

Il venait d'y lire : « Triboulet, fou du Roi ».

Ainsi, tour à tour respectueux ou badin, amical ou sérieux, ironique ou bienveillant, selon les circonstances et les visiteurs, notre archiviste d'Etat, dans son domaine, accueillait chacun avec aisance et à-propos, que ce soient une reine-douairière d'Espagne ou de grands personnages en passage officiel ou officieux au château de Neuchâtel, ou encore des historiens, des notaires, des fonctionnaires ou de simples curieux de généalogies ou d'armoiries.

A son vieil employé F.-G. Borel, dont l'existence mouvementée et certain penchant ont détraqué le système nerveux, Arthur Piaget, conscient de l'origine du mal qui lui faisait demander quelques jours de repos pour se soigner, répond en des termes pleins de bonté, mais aussi de franchise et de causticité (15 janvier 1901) :

J'espère que les « sangsues » vous auront fait grand bien ; peut-être pourriez-vous compléter le traitement, en vous faisant recevoir membre d'une société de tempérance.

Votre dernier congé, dites-vous, date de mai 1896. Vous oubliez que, au cours de ces deux dernières années, vous avez fait de fréquentes absences, particulièrement les lundis et mardis et les lendemains de paye.

Quoi qu'il en soit, restez tranquillement chez vous jusqu'à ce que votre « système nerveux » soit en parfait état.

Cette lettre servira de transition pour aborder les rapports d'Arthur Piaget avec ses subordonnés. Il était bien le chef, le « patron », mais ne l'a jamais fait sentir à ses collaborateurs. Il était pour eux un ami et un guide, discutant et examinant avec bienveillance toutes les questions et suggestions qui lui étaient soumises touchant le service. Si nous étions embarrassés pour répondre à des demandes difficiles, il nous éclairait et facilitait nos recherches grâce à sa vaste érudition.

Une confiance réciproque régnait et stimulait notre activité. Aussi

la vie de bureau avec Arthur Piaget était-elle des plus agréables et, surtout, des plus instructives. Nous avons bénéficié de l'étendue de ses connaissances, de sa réputation de savant, de l'intérêt qu'il portait à tous nos travaux d'archives ou d'histoire. Travailler avec un homme de cette envergure pendant plus de trente ans fut un immense privilège doublé d'un grand bonheur.

Ayant atteint la limite d'âge, Arthur Piaget fut mis à la retraite le 30 juin 1935, soit après 37 années de services. Le 29 novembre suivant, jour de ses soixante-dix ans, le Conseil d'Etat lui conféra la qualité d'archiviste honoraire et l'autorisa à utiliser les locaux des archives pour y poursuivre bénévolement ses travaux d'archiviste et d'historien.

Ultime espoir — hélas ! bientôt déçu — de le voir achever son *Histoire de la Révolution neuchâteloise*.

Par contre, durant ses années de retraite, il a donné à son cher *Musée neuchâtelois* plus de quarante articles sur les sujets les plus divers : précieuses et dernières clartés projetées sur le passé de notre pays.

LOUIS THÉVENAZ.



*Méditation...*

ARTHUR PIAGET,  
HISTORIEN DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE  
DU MOYEN AGE

---

Arthur Piaget avouait que, durant les deux premières années de ses études universitaires, à Lausanne, puis à Leipzig, il n'avait au fond pas fait grand-chose. Et il ajoutait : « C'est à Paris que j'ai commencé à travailler, à l'École des Hautes Études. » Ce séjour à Paris fut en effet déterminant, et l'on ne peut exagérer son importance dans la carrière d'Arthur Piaget, historien de la littérature française du moyen âge.

Il ne semble pas, d'ailleurs, que cette orientation se soit précisée dès l'abord. A. Piaget suivait bien, dès 1885-1886, les cours de philologie romane de Gilliéron et de Morel-Fatio, mais aussi celui de langue néogrecque de Jean Psichari, qui constate que « M. Piaget apportait à ces conférences beaucoup de régularité et de zèle et des connaissances linguistiques bien acquises ». En 1886-1887, il s'inscrit aux cours de philologie et d'antiquités grecques (H. Weil), d'épigraphie latine (Emile Chatelain), d'histoire de la philologie classique (Pierre de Nolhac) et de langues romanes (Gilliéron et Morel-Fatio). En 1887-1888, il est enfin l'élève de Gaston Paris, dont, par ailleurs, il suivait depuis 1886 les cours au Collège de France. Il participe alors à ces fameux entretiens du dimanche matin, qui groupent chez le maître toute une pléiade d'élèves, où nous retrouvons les noms d'Antoine Thomas, d'Alfred Jeanroy, de Joseph Bédier. Gaston Paris concevait bientôt une excellente opinion « du jeune écrivain vaudois » (dont les parents habitaient, en effet, Yverdon) et lui témoignait une véritable affection ; à M. Jackson, qui l'interrogeait sur son étudiant, G. Paris aurait répondu que, s'il s'agissait de sa propre fille, il ne pourrait lui donner de meilleur mari, et l'on croit même qu'il fut témoin au mariage de son élève.

G. Paris aiguilla les recherches de ce dernier vers la littérature des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Les leçons qu'il fit au Collège de France, en 1886, sur Martin Le Franc, prévôt de Lausanne, donnèrent à Arthur Piaget l'idée de consacrer une monographie à ce poète fugitivement romand. G. Paris s'était proposé « de faire sur ce poète un travail plus étendu. Il a eu la bonté, poursuit A. Piaget dans l'avant-propos de sa thèse, de m'abandonner une partie du sujet, et s'est contenté de publier dans la

*Romania* un petit poème inédit de Martin Le Franc ». La thèse d'Arthur Piaget, *Martin Le Franc, prévôt de Lausanne*, fut imprimée à la fin de 1888 et présentée à la Faculté des lettres de Genève. Il serait sans doute facile de retrouver ce qu'en pensèrent ses juges genevois ; le maître, à Paris, fut satisfait : « L'exposition de M. Piaget est sobre, agréable et claire ; ses appréciations sont judicieuses ; son information est riche et sûre, et, chemin faisant, sans se laisser aller à des digressions hors de mesure, il communique sur bien des points de la littérature du moyen âge des renseignements nouveaux et parfois curieux. On voit surtout qu'il est très familier avec la poésie française du XV<sup>e</sup> siècle, et on a tout lieu d'espérer qu'il nous donnera sur ce sujet, encore fort incomplètement exploré, des études d'une véritable valeur. On peut surtout attendre avec confiance l'édition commentée du *Champion des Dames* que l'auteur nous promet. »

L'auteur, avec cette distance un peu dédaigneuse qu'il affecte dès cette époque vis-à-vis de ses propres travaux, qui la méritent si peu, pourtant, avait défini sa thèse : « simple rédaction de quelques notes recueillies à Paris, pendant l'hiver 1887-1888, à la Réserve des Imprimés et aux Manuscrits de la Bibliothèque nationale ». Mais pourtant, le 22 octobre 1887, Arthur Piaget soutenait sa thèse de licence devant la Faculté des lettres de Neuchâtel, dont il avait suivi les cours durant le semestre d'été 1887, et cette thèse avait aussi pour sujet Martin Le Franc et le *Champion des Dames*. La Faculté jugea le mémoire digne de la note maximum 6, tout en émettant les critiques sans lesquelles elle eût cru manquer à ses devoirs universitaires : l'auteur était un peu sec, notamment dans l'appréciation littéraire du *Champion*. Jules Lecoultre, qui rapportait, demandait au candidat s'il connaissait d'autres poètes suisses ou savoyards du XV<sup>e</sup> siècle ; le futur éditeur d'Oton de Grandson et de Jacques de Bugnin, le futur pourfendeur de la *Chronique des Chanoines* répondait seulement : « Bagnon, originaire de Lausanne et reçu bourgeois de Genève, qui mit en prose avec grand succès le *Fierabras*, et les chroniqueurs neuchâtelois, dont, ajoute le procès-verbal, il ne nomme pas le principal, le chanoine de Pierre » ! Arthur Piaget subissait avec succès les autres examens de licence et s'en retournait à Paris développer le mémoire en véritable thèse, qu'il présenterait à Genève puisque l'Académie de Neuchâtel ne pouvait décerner le grade de docteur.

Licencié de Neuchâtel en 1887, docteur de Genève en 1888, Arthur Piaget obtenait en 1890 le diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes. Je n'ai retrouvé aucune trace du mémoire qu'il dut présenter à cette occasion.

Avait-il pour sujet Martin Le Franc ? Une lacune dans le *Rapport de la section des sciences historiques et philologiques* pour les années 1889-1890 et 1890-1891 m'empêche de préciser ce point. Toujours est-il que l'élève diplômé Piaget donne durant trois ans, de 1891 à 1894, à l'Ecole des Hautes Etudes, une « conférence supplémentaire » sur la littérature des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Le règlement de la Section, dirigée alors par G. Paris, prévoit en effet que les élèves diplômés peuvent être appelés par la Commission de patronage à prendre part à la direction des travaux et à faire des conférences supplémentaires. L'*Annuaire* nous apprend qu'en 1891-1892 « M. Piaget a fait une conférence par semaine, les lundis à 10 heures. Il a étudié la vie et les œuvres de quelques poètes peu connus des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles : Oton de Grandson, Jean de Garencières, Pierre de Nesson, Michaut Le Caron dit Taillevent, et Pierre Chatelain ; puis il a passé en revue les nombreux petits poèmes imités de la *Belle dame sans merci* d'Alain Chartier. Chaque auditeur a pris une part active à la conférence. M. Jeanjaquet a particulièrement étudié la *Dame leale en amours* et M. Mercier l'*Hospital d'Amours*. M. Gorra a étudié la *Dama senza mercede* et l'intéressant poème renfermé dans un manuscrit de Turin : le *Procez du banny a jamais du jardin d'amours contre la volonté de sa dame*. M. Gerson Trier ... a fait une étude comparative de la *Belle dame sans merci* et de la traduction anglaise de ce poème ». Les conférences de 1892-1893 portent sur Guillaume de Machaut, le sujet de celles de 1893-1894 n'est pas autrement précisé.

Des articles dans la *Romania* sur les mêmes sujets précèdent ou suivent les conférences de l'Ecole des Hautes Etudes : en 1889, A. Piaget donnait à cette revue un article — le premier qu'il ait écrit — sur Pierre Michault et Michault Taillevent ; en 1890, sur Oton de Grandson, étude qui montre des connaissances remarquablement étendues et groupées déjà systématiquement ; en 1893, sur Jean de Garencières ; en 1894, sur Pierre Chatelain ; la *Belle dame sans merci* et ses imitations seront reprises de 1901 à 1905, et les œuvres de Pierre de Nesson seront publiées par Arthur Piaget en 1925, en collaboration avec M<sup>lle</sup> Eugénie Droz. On le voit, enseignement et recherche se vivifient l'un l'autre. De 1889 à 1894, il n'y a pas d'année où il ne donne un ou plusieurs articles à la *Romania*, parfois à d'autres revues. Il est admis également à participer, en 1891, au recueil d'*Etudes romanes dédiées à G. Paris par ses élèves de France et ses élèves étrangers des pays de langue romane*, auquel il donne une *Chronologie des Epitres sur le Roman de la Rose*, développement et mise au point d'un chapitre de sa thèse.

Tout ceci nous montre un chercheur en plein travail, en plein effort, en plein bonheur de découvertes. Il habitait, 109, boulevard Saint-Michel, chez M<sup>lle</sup> Maria Tabarié, auteur de romans moraux pour enfants et traductrice de *Christie et son orgue*, et disait n'avoir connu de Paris, en ce temps-là, que deux itinéraires, celui de son logis à la Sorbonne, et celui de la Bibliothèque nationale, où il passait des journées à feuilleter, analyser, copier des manuscrits. Un collègue dira de lui plus tard, dans une revue de l'Ecole des Hautes Etudes, qu'il menait la vie studieuse du jeune savant et ignorait les plaisirs

Que l'on se permet jeune et qu'on exPIE AGÉ !

Il n'aimait guère à être dérangé dans son travail ; on raconte que sa chambre donnait sur une terrasse de café et qu'un jour, impatienté du bruit des clients, il lâcha sur une table, de sa fenêtre, une souris qu'il venait de prendre dans la souricière : panique chez les habitués ! Il est vrai qu'il consommait aussi parfois, puisqu'on raconte encore qu'il rencontra un jour, dans un café, Verlaine, saoul et décavé, qui lui « emprunta » cent sous.

Mais, aucun doute là-dessus, A. Piaget a travaillé, et travaillé dur, pendant ses neuf années parisiennes. Et quand, plus tard, il vantera les plaisirs d'une pipe contemplative ou renverra tel de ses étudiants aux chopes du Strauss plutôt qu'aux études médiévales, il s'agira du scepticisme élégant et quelque peu trompeur d'un homme, qui, étudiant et jeune professeur, et à Paris encore, avait résolument écarté de sa table chopes et fumées, pour se mettre une bonne fois à l'exploration de son domaine.

Définissons le domaine, *grosso modo*, la poésie amoureuse des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ; domaine presque inconnu alors, ou mal connu, les médiévistes s'étant attaqués, après la redécouverte du moyen âge, de préférence aux grands genres des grands siècles : épopée du XII<sup>e</sup>, lyrique des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup>, roman courtois. Arthur Piaget se mit au travail précisément comme qui aurait à reconnaître des terres inconnues, et tout son effort porta sur la récolte de renseignements de première main. On avait publié quelques rapports assez vagues sur le pays ? Peu importait ! Il fallait y aller voir, s'y établir, descendre sur le terrain, reconnaître contours et relief. Et c'est dans les manuscrits mêmes de la Bibliothèque nationale, en en lisant un très grand nombre, en les soupesant, en les humant, en comparant, en critiquant, en regardant de son regard bleu, qu'il acquit une connaissance incomparable, unique, de cette littérature, et réunit une documentation directe et considérable, qui lui servirait pour la vie. Les travaux d'Arthur Piaget offrent une belle démonstration

de ce fait que rien ne peut remplacer, dans ce genre d'études, la connaissance des sources mêmes, la connaissance des manuscrits, qui ont toujours quelque chose de plus à nous enseigner que les éditions, fussent-elles critiques.

Explorateur d'une littérature inconnue, A. Piaget publie des articles qui sont des rapports de découverte ; inventeur de cette littérature, il vise d'abord à la faire connaître, à la décrire. On ne trouvera donc pas sous sa plume de larges synthèses ou les brillantes théories dans lesquelles son contemporain Bédier donnait une interprétation nouvelle de faits connus, mais surtout analyses, extraits, courts commentaires présentant l'inédit, moisson de faits nouveaux qu'il rapporte de ses expéditions paisibles au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. A. Piaget est avant tout un éditeur de textes, dans le sens le plus élevé du mot. Nous lui devons la connaissance d'une série impressionnante d'œuvres et de poètes : Martin Le Franc, Oton de Grandson, Jacques Milet, Jean de Garençières, Alain Chartier et les poètes de la *Belle dame*, Guillaume Alecis, Geoffroi de Charny, Philippe de Vitry, Jean de Courcy, Pierre Chatelain, Guillebert de Lannoy, Jean de Werchin, Jacques de Bugnin, le *Miroir aux Dames*, le *Jardin de Plaisance*, Pierre de Nesson, Aymon de Montfaucon, sans compter des institutions comme la Cour amoureuse de Charles VI, dont A. Piaget, en 1891, identifiait les membres avec une érudition déjà consommée.

L'Académie de Neuchâtel ne fut donc pas victime d'un mirage : l'homme qu'elle appelait en 1894 à la succession d'Aimé Humbert n'était pas le premier venu, mais un spécialiste de premier rang, qui occuperait avec autorité la chaire de littérature comparée, transformée à cette occasion en chaire de langue (*sic*) et de littérature (*sic*) romanes. Arthur Piaget avait songé à se faire Français et il était question pour lui d'une chaire en province, mais il accepta l'appel neuchâtelois et s'éloigna des sources : adieu donc, le Cabinet des manuscrits ! Ne se plaisant qu'au travail de première main, A. Piaget eût été sevré de ses meilleures joies s'il n'avait eu la sagesse, devenu d'ailleurs archiviste de l'Etat, de se doubler bientôt d'un historien neuchâtelois et de demander aux documents locaux les plaisirs que lui avaient si généreusement dispensés les manuscrits parisiens. Non pas que le professeur à l'Académie ait abandonné ses études littéraires ! Loin de là ! Jusque vers 1910, ses contributions à la *Romania* sont encore régulières ; ses remarquables études sur le cycle de la *Belle dame* sont de 1901 à 1905 ; il publie les œuvres de Guillaume Alexis de 1896 à 1908, en collaboration avec son aîné Emile

Picot, excellent connaisseur également de la littérature française de la fin du moyen âge, avec lequel il s'était lié d'amitié à Paris. Dès 1896, il collabore à la monumentale *Histoire de la littérature française* de Petit de Julleville, en rédigeant les chapitres sur la littérature didactique et les sermonnaires et traducteurs. Le premier tome du *Jardin de Plaisance* est de 1910, le *Miroir aux Dames* de 1908.

Puis, les publications littéraires s'espacent, tandis que se multiplient celles d'histoire neuchâteloise. L'autorité internationale d'Arthur Piaget historien de la littérature n'en est pas moins indiscutée : premier en date des étrangers qui accèdent à cet honneur, il succède à Alfred Jeanroy comme président de la Société des Anciens textes français, le 30 avril 1920. Il était membre du bureau de la société depuis 1912, le restera jusqu'à la fin de sa carrière, et fut à nouveau président en 1928-1929. Comme président de 1921, il eut à prononcer l'éloge des membres de la société morts au cours de l'exercice écoulé. « Il était à craindre, dit-il dans son discours, que l'éloignement me privât malheureusement de renseignements indispensables sur les morts comme sur les vivants. Heureusement, la Providence y a pourvu. Des trois membres de la Société dont j'ai à rappeler le souvenir, les trois étaient Suisses. »

Si les publications littéraires s'espacent à partir de 1910, elles n'en sont que plus importantes. En 1924, le tome second du *Jardin de Plaisance*, anthologie de la poésie du XV<sup>e</sup> siècle, publié en collaboration avec M<sup>lle</sup> Droz, marque un sommet dans l'ordre de l'érudition. Les auteurs y donnent une véritable somme sur la poésie du XV<sup>e</sup> siècle, qui comprend d'importantes monographies sur des auteurs comme Regnault Le Queux ou Michault Taillevent, et dont l'information est d'une richesse et d'une précision proprement étonnantes. A. Piaget travaillait à cette édition dès 1891, et la connaissance du *Jardin de Plaisance* dans l'édition Vérard lui avait permis souvent déjà de rectifier des opinions reçues. Les anthologies l'intéressaient ; elles posaient des problèmes qui tentaient sa sagacité ; elles seules, d'ailleurs, avaient conservé certains poèmes du temps. Il avait été sur le point de publier le *Chansonnier du cardinal de Rohan*, en collaboration avec Siegfried Lemm, pour la Société des Anciens textes ; mais Lemm était mort en 1915 et le projet tomba à l'eau, malheureusement pour le *Chansonnier*, car Löpelmann, qui l'éditera plus tard, ne pourra accompagner son édition que d'un pauvre commentaire, en rien comparable à celui qu'Arthur Piaget et M<sup>lle</sup> Droz donnent au *Jardin de Plaisance* en 1924. Ces deux auteurs publieront encore la notice d'une autre anthologie du XV<sup>e</sup> siècle, celle du manuscrit de Stockholm.

Mentionnons encore, parmi les publications d'A. Piaget, le Jacques de Bugnin, de 1916 (cet auteur avait été signalé à son attention par Jules Lecoultre dès 1887), le Pierre de Nesson, de 1925, l'article sur Aymon de Montfaucon, de 1928, l'excellente étude, une des meilleures qu'il ait écrites, sur les *Princes* de Georges Chastelain, en 1921. Enfin, le gros Oton de Grandson, de 1941, et l'édition de la *Belle dame sans merci*, de 1945, qui sont les dernières publications de la carrière et ferment le cercle de sa belle unité : Oton de Grandson, dont cinquante ans plus tôt A. Piaget retrouvait les poésies ; Alain Chartier, qui n'avait pas cessé de l'intéresser depuis ses conférences à l'École des Hautes Etudes, en 1891-1892.

Prenons, pour illustrer la manière d'Arthur Piaget, un article particulièrement représentatif d'une méthode qu'il appliqua partout ailleurs : *La Chanson piteuse et les autres poésies françaises attribuées à Olivier Maillard*, 1893. En tête, énoncé des opinions admises : « Il est admis qu'Olivier Maillard, peu de temps avant de mourir, a improvisé et chanté à Toulouse, en pleine prédication, la *Chanson piteuse* ... C'est, du moins, ce que l'on a toujours affirmé sur l'autorité d'une ancienne édition de cette complainte. » — Puis, liste des auteurs qui ont soutenu cette opinion, avec extraits de leurs ouvrages montant en épingle quelques ridicules et surtout la certitude où ils étaient d'avoir raison : on les enfonce dans leurs erreurs. — Mais l'esprit critique ne peut admettre sans autres ces opinions : « On me permettra ... de trouver l'anecdote, pour ne rien dire de plus, difficile à accepter. Je me représente avec peine Maillard improvisant un petit poème en pleine prédication ... Ce qui me paraît non moins étrange, c'est qu'aucun des nombreux érudits qui se sont occupés d'Olivier Maillard n'ait élevé des doutes sur l'authenticité du fait rapporté dans le titre de l'édition gothique ... Voyons si la *Chanson piteuse* se prête réellement à cette interprétation. » Et le résultat : « Voici, me semble-t-il, ce qui ressort d'une lecture faite sans parti pris de cette complainte : ... Olivier Maillard n'en est pas l'auteur. »

A. Piaget a donc confronté des opinions, d'une part, un texte, lu sans parti pris, d'autre part. Dira-t-on que c'est la démarche de n'importe quelle étude critique ? Je ne le pense pas. La critique peut s'en prendre dès l'abord aux faits, les établir, négliger ce halo inconsistant que les opinions dessinent autour d'eux. Arthur Piaget pouvait découvrir les batteries de la vérité plus tôt, les opinions s'en effondraient d'elles-mêmes, sans que l'on eût besoin, fût-ce de les citer. Etablir la vérité, n'est-ce pas aussi combattre l'erreur ? Et n'est-ce pas gaspiller

quelque peu les munitions de la critique que de tirer contre des baudruches? Quoi qu'il en soit, A. Piaget a presque toujours éprouvé le besoin de démasquer l'erreur pour démontrer la vérité, de contredire pour affirmer; et l'on peut dire que la vérité, pour lui, s'inscrit en moins sur un fond légendaire.

Il ressortait donc d'une lecture objective de la *Chanson piteuse* qu'Olivier Maillard n'en était pas l'auteur. Pouvait-on alors négliger le témoignage d'une ancienne édition? Mais oui, et d'autant plus qu'il existait un manuscrit de la *Chanson piteuse*, que personne ne connaissait, mais que lui, Arthur Piaget, avait retrouvé, et qui venait confirmer la lecture objective au grand dam de l'ancienne édition. Celui qui connaît les manuscrits, qui cherche, qui y va voir, celui-là « retrouve », et peut étayer son sens critique naturel du puissant appui des faits. « J'ai retrouvé la *Chanson piteuse*, qui ne nous était connue que par des imprimés, dans un manuscrit », dit A. Piaget, comme il avait dit en 1890, au sujet d'Oton de Grandson : « J'ai retrouvé, en partie, ses poésies », et, en 1891, au sujet de la Cour amoureuse de Charles VI : « J'ai retrouvé » un manuscrit relatif à cette curieuse institution. Et ce manuscrit de la *Chanson piteuse*, comme d'autres, était généreux : « Il n'était pas difficile de retrouver le sermon d'Olivier Maillard qui a inspiré le poète anonyme de la *Chanson piteuse*. Ce sermon est transcrit, précisément, dans le manuscrit de Vienne, à la suite de la plainte. » A. Piaget analyse le sermon, le fait connaître, et peut conclure : « Des faits allégués dans le titre de l'édition gothique, faits admis jusqu'à aujourd'hui sans conteste, il ne reste, comme on voit, pas grand'chose. » La baudruche est dégonflée, « l'échafaudage s'écroule », mais la vérité reste.

Je ne crois pas avoir trahi la méthode d'Arthur Piaget en prenant pour exemple l'article sur Olivier Maillard. Relisez les autres, vous l'y retrouverez pareille, avec ses deux étapes fortement marquées par des expressions telles que « Molinier pensait-il que ... ? Le malheur veut que ... — Autant d'opinions, autant d'erreurs. — Maintenant que nous avons l'original, tout s'écroule. — Il suffirait, sans doute, de lire les *Princes* sans idée préconçue pour que s'évanouît l'interprétation qu'en ont donnée MM. ... » Relisez notamment cette dernière étude sur les *Princes* de Georges Chastelain, d'une rigueur si droite sous la bonhomie de la rédaction, vous y découvrirez la même courbe, la même confrontation des opinions fausses et des documents, avec cette différence qu'ici, ce n'est plus un seul manuscrit qui permet à l'auteur de faire paraître la vérité, mais la connaissance de toute une littérature dans ses manuscrits.

A. Piaget joignait à l'étude de la *Chanson piteuse* celle des autres poésies attribuées à Olivier Maillard et concluait : « Il faut donc, me semble-t-il, ... rayer Olivier Maillard de la liste des poètes français du XV<sup>e</sup> siècle. A vrai dire, l'éloquent frère prêcheur n'y perd pas grand-chose. » Alors, quoi ? N'est-ce vraiment rien que d'être poète au XV<sup>e</sup> siècle ? Et cette poésie amoureuse des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, à laquelle Arthur Piaget a voué tant de soins, ne les mériterait-elle pas ?

Sur le plan littéraire, il y a, en effet, de fortes réserves à faire sur la valeur de ces « éternels poèmes amoureux et courtois composés suivant les règles mises à la mode par Guillaume de Machaut ». Ces mots sont d'Arthur Piaget lui-même. Il n'était certes pas naturellement poussé à s'exagérer l'importance de l'objet de ses études. Après un article de quarante pages sur le *Songe de la Barge* : « Si le *Songe de la Barge* ne nous avait pas été conservé, la perte n'aurait pas été grande. » Ses propres études ne lui paraissaient pas plus importantes ; sa thèse n'est que la « simple rédaction de quelques notes » ; ses déductions, « le petit jeu des suppositions », et « cette fameuse critique, quand elle n'est pas tenue en laisse, et même quand elle l'est, s'amuse parfois à jouer des tours pendables ». A. Piaget tend à diminuer son sujet plutôt qu'à le grandir à tort, comme s'il avait à se défendre de quelque invisible adversaire, prêt à le surprendre en flagrant délit d'enthousiasme. Mais cette attitude, qu'il n'eût sans doute pas adoptée devant la *Chanson de Roland* ou les meilleurs huitains du *Testament*, convenait à la littérature dont G. Paris lui avait assigné l'étude : A. Piaget n'aimait pas être dupe. « C'est une des misères de l'érudition, disait-il, que d'être obligé parfois de s'occuper de gens qui n'en valent pas la peine. »

Peine perdue, alors, que cette étude ? Non pas ! La littérature ne se compose pas uniquement de chefs-d'œuvre, et tous les siècles n'en produisent pas ; de grands courants, parfois des époques entières nous échapperaient sans la connaissance des œuvres secondaires. Sans Arthur Piaget, l'histoire de la poésie française au XV<sup>e</sup> siècle serait quelque peu désertique : Charles d'Orléans, Villon, s'y sentiraient seuls. Il en fut, il en reste le meilleur connaisseur au monde. Et si nous nous interrogeons sur les mobiles qui ont inspiré tant de recherches, il nous répond lui-même : « Le désir de savoir et de comprendre. » « Savoir, dans l'ordre de la connaissance historique, c'est retrouver, et toute découverte est une victoire remportée sur l'oubli. » Combien de victoires, alors, jalonnent la belle et longue carrière d'Arthur Piaget !

Jean RYCHNER.

## BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX D'ARTHUR PIAGET

DE 1945 A 1949

- 1945** Alain CHARTIER, *La belle dame sans mercy et les poésies lyriques*. Edition publiée par Arthur Piaget. Paris, 1945, in-8, XVI-67 p. (*Textes littéraires français*.)
- 1946** *Une lettre du chancelier Favarger du 5 mars 1848*. (*Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. XXXIII, p. 22-25).  
En collaboration avec Jaqueline Lozeron : *Le portail du château de Neuchâtel* (avec planche). (*Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. XXXIII, p. 65-73.)
- 1947** *L'horloge de la comtesse Isabelle*. (*Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. XXXIV, p. 37-41).  
Préface à Alfred CHAPUIS, *Fritz Courvoisier, 1799-1854*. Neuchâtel, 1947, p. 9-11.
- 1948** *Des origines à 1848*. (Le Pays de Neuchâtel. *Vie religieuse*, par M. NEESER, A. PIAGET, M. DUPASQUIER, M. VAUTREY, J.-B. COUZI, E. VON HOFF. 1948. Collection publiée à l'occasion du centenaire de la République.) Neuchâtel, 1948, in-8, p. 21-35.  
En collaboration avec Léon Montandon : *Les tentatives de rupture de Neuchâtel avec la Suisse*. (*Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. XXXV, p. 73-96.)
- 1949** Alain CHARTIER, *La belle dame sans mercy et les poésies lyriques*. Edition publiée par Arthur Piaget. Lexique établi par R. L. Wagner. 2<sup>e</sup> édition. Lille, Genève, 1949, in-8, XVI-131 p. (*Textes littéraires français*.)

Addition aux deux premières bibliographies :

- 1926** *Coup d'œil sur l'histoire neuchâteloise*. (*Ecolier romand*, n° 30, mars 1936, p. 102-103, avec deux illustrations.)
- 1938** *Saint-Quenet*. (*Humanisme et Renaissance*, t. V, p. 142-143.)

Léon MONTANDON.

<sup>1</sup> Une première bibliographie des travaux d'Arthur Piaget, embrassant les années 1888 à 1935 a paru dans *Pages d'histoire neuchâteloise*. Neuchâtel, 1935, p. XXXIII-XLV. Une deuxième bibliographie pour les années 1935 à 1945 a été donnée dans *Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. XXXII, 1945, p. 105-108.